

SÉANCE ordinaire

Le 5 juin 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 5 juin 2017, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Richard Duguay, Christian Dea et Gille Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160605.120 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Plan d'intervention conduites aqueduc, égout et chaussée – Annulation de contrat;
- Parc industriel – Prolongement des services – Pesca Environnement;
- Débarcadère de Chandler – Annulation de police d'assurance avec RSA ;
- La Bolduc – Acceptation de legs;
- Club de récréation Grand Pabos Inc – Aménagement d'un terrain de pratique – consentement;

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour 2016 ;
 - 4.3 Jours fériés - Fête de la St-Jean et Fête du Canada ;
 - 4.4 Demande de dérogation mineure – Marge latérale et marges latérales totales – Bar le Caméléon;
 - 4.5 Demande de dérogation mineure – Marge latérale et marges latérales totales – Cinéma Paradiso ;
 - 4.6 Parc industriel – Vente de terrain – PS Lambert services forestiers ;
 - 4.7 Mise à jour de la liste des membres du CCU – Abrogation de la résolution numéro 150608.137 ;
 - 4.8 Vente de terrain à Duguay Sanitaire Inc – Modification du prix de vente;
 - 4.9 Adoption – Politique de développement des collections locales de la bibliothèque municipale de Chandler et de sa succursale de

- Newport ;
- 4.10 Signataires – Protocole d'entente relatif à la présentation de l'évènement SXQC Inc super motocross ;
 - 4.11 Adoption – Politique d'utilisation et de tarification des locaux, terrains et équipements – Service des loisirs de la culture et du récréotourisme ;
 - 4.12 Bureau d'accueil touristique – Embauche saison estivale 2017 ;
 - 4.13 Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Embauche 2017 ;
 - 4.14 Subvention salariale Emploi-Québec – Embauche 2017 ;
 - 4.15 Emplois étudiants 2017 – Embauche ;
 - 4.16 Journalier saisonnier en horticulture – Embauche ;
 - 4.17 Journalier saisonnier en horticulture (remplacement) – Embauche ;
 - 4.18 Politique municipale relativement aux conditions et procédures devant permettre l'aménagement d'un dos d'âne ;
 - 4.19 Adoption – Règlement numéro V-199-2017 concernant la réalisation de travaux de réfection au Centre sportif Clément-Tremblay de Chandler et un emprunt n'excédant pas 2 550 000 \$ à ces fins.
 - 4.20 Adoption – Règlement numéro V-200-2017 modifiant le règlement numéro V-190-2016 décrétant la réalisation de travaux correctifs d'asphaltage sur certaines routes municipales afin d'ajouter des routes supplémentaires dans les districts de Chandler et Newport ;
 - 4.21 Octroi de contrat – Emplois Compétences – Recrutement ;
 - 4.22 Approbation – Parc intergénérationnel secteur Newport ;
 - 4.23 OMH – Approbation des états financiers au 31 décembre 2016 ;
 - 4.24 Approbation de facture – Jean Luc Heyvang Architecte – Accès aux personnes à mobilité réduite - Hôtel de Ville de Chandler
 - 4.25 Inscription au programme rénovation Québec ;
 - 4.26 Fonds d'aide aux initiatives régionales 2017 – Confirmation de la participation financière de la Ville de Chandler ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
 - 6. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

170605.121 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.122 PLAN D'INTERVENTION CONDUITES AQUEDUC, ÉGOUT ET CHAUSSÉE – ANNULATION DE CONTRAT

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT | la résolution numéro 160606.139 par laquelle la Ville de Chandler octroyait le contrat pour la mise aux normes du plan d'aqueduc, d'égout et chaussée au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme WSP au prix total de 38 079.72 \$, toutes taxes comprises ; |
| CONSIDÉRANT QUE | ce contrat a été octroyé à la suite d'un appel d'offres sur invitation ; |
| CONSIDÉRANT QU' | à ce jour que la firme WSP refuse d'honorer son contrat alléguant que certaines imprécisions du devis d'appel d'offres l'ont empêché de déposer une |

soumission réaliste en termes de prix ;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux échanges survenus entre le directeur général de la Ville et les représentants de cette firme se sont avérés vains ;

CONSIDÉRANT les recommandations du procureur de la Ville au dossier ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu ce qui suit :

- 1) D'annuler le contrat octroyé le 16 juin 2016 à la firme d'ingénierie WSP concernant la mise aux normes du plan d'intervention des conduites aqueduc, égout et chaussée;
- 2) Abroger la résolution numéro 160606.139 qui octroie le contrat à cette firme ;
- 3) D'autoriser le directeur général à ressortir en appel d'offres concernant la mise aux normes du plan d'intervention;
- 4) Autoriser le directeur général à consulter l'aviseur légal de la municipalité et examiner les recours légaux possibles dans le présent dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.123 PARC INDUSTRIEL – PROLONGEMENT DES SERVICES – PESCA ENVIRONNEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que la Ville de Chandler accepte l'offre de services daté du 1^{er} mai 2017 de Pesca Environnement approximatif de 8 600 \$, taxes en sus. Plus spécifiquement, ce mandat implique la réalisation d'une évaluation environnementale – Phase 2, la conception du réseau aqueduc, égout et pluvial, l'intégration aux plans et devis ainsi que la demande d'autorisation auprès du MDDELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.124 DÉBARCADÈRE DE CHANDLER – ANNULATION DE POLICE D'ASSURANCE AVEC RSA

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance « Bris de machine » avec RSA vient à échéance le 19 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE cette police d'assurance n'est plus requise, compte-tenu que ces équipements sont couverts par l'assureur actuel de la municipalité via BFL ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et

unanimement résolu de ne pas renouveler la police d'assurance «Bris de machine» avec RSA pour le débarcadère et autres équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.125 LA BOLDUC – ACCEPTATION DE LEGS

CONSIDÉRANT la dissolution du Conseil d'administration Développement Touristique Newport Inc. connu aujourd'hui sous le nom Site Mary Travers dite «La Bolduc» ;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de l'organisme mentionnent qu'en cas de dissolution ou de liquidation dudit organisme, tous ces biens seront dévolus à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour le conseil municipal en place que cet attrait touristique perdure et que ces équipements et autres artefacts soient conservés ici même à Chandler ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude et seront approfondis au cours des prochains mois ;

CONSIDÉRANT l'ouverture du ministère de la culture à participer financièrement à tout projet structurant qui pourrait être déposé concernant cet attrait touristique ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la Ville de Chandler accepte le legs du Site Mary Travers dite «La Bolduc», plus particulièrement le lot 5 072 826 avec une bâtisse dessus construite portant le numéro 342, route 132, le lot 5 072 389 ainsi qu'un lot d'équipements divers et d'artefacts.

L'acceptation de ce legs implique également le remboursement de certaines créances dont une marge de crédit à l'institution financière de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.126 CLUB DE RÉCRÉATION GRAND PABOS INC – AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE PRATIQUE – CONSENTEMENT

ATTENDU QUE «LE CLUB DE RECRÉATION GRAND PABOS INC.» (ci-après Club de golf) désire aménager un terrain de pratique de golf sur un immeuble voisin du chalet du Club de Golf à Chandler, soit les lots 5 591 068 et 5 770 535, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

ATTENDU QUE lesdits lots sont présentement la propriété de «SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL DE CHANDLER» (ci-après S.D.E.I.C.).

ATTENDU QUE S.D.E.I.C. transférera, dans un avenir rapproché, lesdits lots à la Ville.

ATTENDU QUE S.D.E.I.C. est d'accord pour signer une convention de préoccupation avec le Club de Golf afin que ce dernier puisse être en mesure d'entamer des travaux d'aménagement sur le terrain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

- que la Ville signe la convention de préoccupation référée ci-haut, en tant qu'intervenante, afin de donner son consentement aux travaux à effectuer par le Club de Golf sur les lots 5 591 068 et 5 770 535 ;
- que suite à la cession dudit lot par S.D.E.I.C. à la Ville, que cette dernière cède à son tour au Club de Golf, lesdits lots ainsi que les améliorations à y apporter, selon les conditions à déterminer à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.127 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois de mai 2017 un montant de 513 060.43 \$ et de 99 672.26 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.128 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que le Conseil prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2016.

Il est également résolu d'approuver le paiement de la facture numéro 15180141 de RCGT au montant de 18 740.93 \$, toutes taxes comprises, concernant la vérification des états financiers et la préparation du rapport financier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.129 JOURS FÉRIÉS - FÊTE DE LA ST-JEAN ET FÊTE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les jours fériés de la St-Jean de Baptiste et de la Fête du Canada qui se tiendront les samedis 24 juin 2017 et 1 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'application de l'article 13.03 de la convention collective des employés municipaux de la ville de Chandler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que le bureau municipal soit fermé pour la Fête de la St-Jean le lundi 26 juin 2017 et pour la Fête du Canada le lundi 3 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.130 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE ET MARGES LATÉRALES TOTALES – BAR LE CAMÉLÉON

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 210, Commerciale Est, quartier Chandler, à Chandler (lot 4 294 274);

CONSIDÉRANT QUE cette demande est préalable à une opération cadastrale de lotissement qui permettra à chacun des bâtiments d'avoir un terrain distinct, dont le projet de lotissement a été préparé par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3608 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du Bar Le Caméléon a été construit avant les années 1955 et que le bâtiment du Cinéma Paradiso a été construit entre 1974 et 1976 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires du fond de terrain sont informés et en accord avec cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU' accorder cette demande aidera grandement à la pérennité des deux (2) entreprises situées sur le matricule 9256-35-9182 ;

CONSIDÉRANT QU' accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autre celui

d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Christian Dea, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Rodrigue Huard pour le Bar Le Caméléon, soit une réduction de la marge latérale minimale prescrite de 2 mètres à 1 mètre et des marges latérales totales de 5 mètres à 1 mètre, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), résolution 17-U-03.

Il est également résolu qu'accorder cette dérogation mineure est conditionnelle à ce que la section reliant les deux bâtiments soit démolie, tel qu'inscrit sur le projet de lotissement, minute 3608, préparé par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.131 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE ET MARGES LATÉRALES TOTALES – CINÉMA PARADISO

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 210A, Commerciale Est, quartier Chandler, à Chandler (lot 4 294 274);

CONSIDÉRANT QUE cette demande est préalable à une opération cadastrale de lotissement qui permettra à chacun des bâtiments d'avoir un terrain distinct, dont le projet de lotissement a été préparé par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, minute 3608 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du Bar Le Caméléon a été construit avant les années 1955 et que le bâtiment du Cinéma Paradiso a été construit entre 1974 et 1976 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires du fond de terrain sont informés et en accord avec cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU' accorder cette demande aidera grandement à la pérennité des deux (2) entreprises situées sur le matricule 9256-35-9182 ;

CONSIDÉRANT QU' accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autre celui d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Pelchat, appuyé de monsieur Richard Duguay et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Rodrigue Huard pour le Cinéma Paradiso, soit une réduction de la marge latérale minimale prescrite de 2 mètres à 1,02 mètres et des marges latérales totales de 5 mètres à 4,05 mètres., conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), résolution 17-U-04.

Il est également résolu qu'accorder cette dérogation mineure est conditionnelle à ce que la section reliant les deux bâtiments soit démolie, tel qu'inscrit sur le projet de lotissement, minute 3608, préparé par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.132 PARC INDUSTRIEL – VENTE DE TERRAIN A PS LAMBERT SERVICES FORESTIERS

Il est proposé par monsieur Gilles Daraïche, appuyé de monsieur Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende sans garantie légale, aux risques et périls de PS Lambert Services Forestiers, les immeubles ci-après décrits, pour une considération de 3 050 \$ plus les taxes (TPS et TVQ); à laquelle il faut ajouter une somme de 300 \$ pour couvrir le cout préférentiel de bornage des terrains.

Les immeubles vendus sont ci-après décrits :

Désignation (1)

Un immeuble situé sur l'Avenue du Parc industriel, Ville de Chandler (Secteur Pabos), Province de Québec, GOC 2H0; connu et désigné comme étant le lot 5 265 490 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

Désignation (2)

Un immeuble situé sur l'Avenue du Parc industriel, Ville de Chandler (Secteur Pabos), Province de Québec, GOC 2H0; connu et désigné comme étant le lot 5 265 491 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

La désignation de l'ensemble des lots est la suivante : 19, Avenue du Parc industriel.

La « Politique municipale relativement à la vente et aux promesses de vente de terrains qui sont la propriété de la ville de Chandler et sont situés dans les parcs industriels » s'applique intégralement.

Il est également résolu que PS LAMBERT SERVICES FORESTIERS devra se raccorder aux services municipaux (aqueduc et égouts) dans les deux (2) ans suivants la vente desdits terrains.

Il est également résolu que madame Louisette Langlois et Monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler ledit acte de vente ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.133 MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES DU CCU – ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 150608.137

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu et unanimement résolu d'accepter la nomination des membres énumérés ci-dessous pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Chandler

Jules Monfette	Non membre du Conseil
Régis Soucy	Non membre du Conseil
Rodrigue Castilloux	Non membre du Conseil
Julien Lambert	Non membre du Conseil
Antoine Dumais-Roy	Non membre du Conseil
Eric Smith	Non membre du Conseil
Denis Pelchat	Conseiller municipal
Richard Duguay	Conseiller municipal
Bertrand Joncas	Responsable de l'application des règlements d'urbanisme
Marie-Christine Thériault	Secrétaire du comité

Il est également résolu que la présente résolution abroge la résolution numéro 150608.137.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.134 VENTE DE TERRAIN À DUGUAY SANITAIRE INC – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende sans garantie légale, aux risques et périls de Duguay Sanitaire Inc., les immeubles ci-après décrits, pour une considération de 4 848 \$ plus les taxes (TPS et TVQ); à laquelle il faut ajouter une somme de 300 \$ pour couvrir le coût préférentiel de bornage des terrains.

Les immeubles vendus sont ci-après décrits :

Désignation (1)

Un immeuble situé sur l'Avenue du Parc industriel, Ville de Chandler (Secteur Pabos), Province de Québec, G0C 2H0; connu et désigné comme étant le lot 5 265 506 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

Désignation (2)

Un immeuble situé sur l'Avenue du Parc industriel, Ville de Chandler (Secteur Pabos), Province de Québec, G0C 2H0; connu et désigné comme étant le lot 5 265 507 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

Il est également résolu que madame Louise Langlois et Monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler ledit acte de vente ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution.

Il est également résolu que la présente résolution abroge la résolution numéro 161107.273 adoptée le 7 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.135 ADOPTION – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS LOCALES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHANDLER ET DE SA SUCCURSALE DE NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil adopte la politique de développement des collections locales de la bibliothèque municipale de Chandler et de sa succursale de Newport, telle que déposée par la coordonnatrice culturelle, madame Louise Meunier.

Il est également résolu que ladite politique sera valide pour une durée de 5 ans et servira d'outils d'encadrement des pratiques en matière d'acquisition, d'évaluation et de traitement des documents pour nos deux (2) bibliothèques.

De plus, cette politique sera déposée au MCCC dans le cadre d'une demande d'aide financière 2017-2018 pour l'acquisition de nouveaux documents pour les bibliothèques de notre Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.136 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT SXQC INC SUPER MOTOCROSS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraîche et unanimement résolu que ce madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Chandler et la SXQC Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.137 ADOPTION – POLITIQUE D'UTILISATION ET DE TARIFICATION DES LOCAUX, TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS – SERVICE DES LOISIRS DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISME

REPORTÉ.

170605.138 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE – EMBAUCHE SAISON ESTIVALE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche de madame Nancy Kearney à titre de préposée au kiosque d'informatique touristique (poste saisonnier temporaire non syndiqué), pour la saison 2017.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Glenn Clément, directeur du Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme, à signer pour et au nom de la Ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.139 FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) – EMBAUCHE 2017

CONSIDÉRANT les nombreux travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Chandler pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la Ville de Chandler dans le cadre du programme FAIR;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu que la Ville de Chandler confirme l'embauche des personnes suivantes :

NOM DE L'EMPLOYÉ	TAUX HORAIRE	PÉRIODE
Stéphane Lantin, menuisier	16\$ /h	16 semaines
Serge Bellerive, journalier	15 \$/h	16 semaines

Réal Grenier, journalier	14 \$/h	16 semaines
--------------------------	---------	-------------

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à signer pour et au nom de la Ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.140 SUBVENTION SALARIALE EMPLOI-QUÉBEC – EMBAUCHE 2017

CONSIDÉRANT QUE les nombreux travaux de désherbage et d'entretien des plates-bandes à effectuer au Circuit des bâtisseurs nécessitent l'embauche de personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée, dans le cadre de subventions d'emploi-Québec « intégration à l'emploi », représente 94 % du salaire des candidats qui sont recommandés par le Centre Local d'Emploi ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu que la Ville de Chandler confirme l'embauche des personnes suivantes :

NOM DE L'EMPLOYÉ	PÉRIODE
André Joncas, journalier saisonnier temporaire	16 semaines
Michel Méthot, journalier saisonnier temporaire	16 semaines

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à signer pour et au nom de la Ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.141 EMPLOIS ÉTUDIANTS 2017 – EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'approuver l'embauche de quatorze (14) étudiants pour la saison estivale 2017, le tout selon la répartition suivante :

Postes à combler	Nombre
Espaces verts	5
Sauveteur de plage	4
Instructeur de tennis	2
Maintenance industrielle	1
Réception / administration	1

Service incendie	1
------------------	---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.142 JOURNALIER EN HORTICULTURE – EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Marcel Audet à titre de journalier en horticulture, poste régulier saisonnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.143 JOURNALIER EN HORTICULTURE (REMPLACEMENT) – EMBAUCHE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de madame Marie-Pier Lecouteur à titre de journalier en horticulture, poste de remplacement pour la saison 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.144 POLITIQUE MUNICIPALE RELATIVEMENT AUX CONDITIONS ET PROCÉDURES DEVANT PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT D'UN DOS D'ÂNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil approuve l'adoption de la « politique municipale relativement aux conditions et procédures devant permettre l'aménagement d'un dos d'âne ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.145 RÈGLEMENT NUMÉRO V-199-2017 CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION AU CENTRE SPORTIF CLÉMENT TREMBLAY DE CHANDLER, ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 550 000\$ À CES FINS

ATTENDU QUE la Ville de Chandler souhaite réaliser des travaux de réfection au Centre sportif Clément Tremblay de Chandler ;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à ces travaux sont estimés à 2 550 000 \$;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-199-2017 soit et est adopté pour permettre des travaux de réfection au

Centre sportif Clément-Tremblay de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.146 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-200-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT V-190-2016 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS D'ASPHALTAGE SUR CERTAINES ROUTES MUNICIPALES AFIN D'AJOUTER DES ROUTES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES DISTRICTS DE CHANDLER ET NEWPORT

CONSIDÉRANT QU' qu'en vertu du règlement numéro V-190-2016 adopté le 15 août 2016 et approuvé par le ministre le 17 octobre 2016, le Conseil a décrété la réalisation de travaux correctifs d'asphaltage sur certaines routes municipales et un emprunt de 550 000 \$ à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE que le conseil municipal souhaite procéder à des travaux d'asphaltage sur des routes supplémentaires dans les districts de Chandler et de Newport ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu de modifier le règlement d'emprunt numéro V-190-2016 et d'adopter le règlement numéro V-200-2017 décrétant la réalisation de travaux correctifs d'asphaltage sur certaines routes municipales afin d'ajouter des routes supplémentaires dans les districts de Chandler et Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.147 OCTROI DE CONTRAT – EMPLOIS COMPÉTENCES – RECRUTEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil approuve les offres de services d'Emplois Compétences pour réaliser les étapes nécessaires pour le recrutement d'un directeur au service des finances et d'un directeur au service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.148 APPROBATION – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL SECTEUR NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce

Conseil approuve la réalisation du parc intergénérationnel et le montage financier du projet tel que présenté.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à signer pour et au nom de la Ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.149 OMH – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les états financiers de l'Office municipale d'habitation de Chandler pour l'année 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil approuve les états financiers de l'Office municipale d'habitation de Chandler pour l'année 2016, tel que présenté ci-dessous :

Total des revenus	777 865 \$
Total des dépenses	1 765 638 \$
Déficit	987 773 \$
Contribution SHQ	931 537 \$
Contribution municipalité	56 236 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.150 APPROBATION DE PAIEMENT – JEAN LUC HEYVANG ARCHITECTE – ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - HÔTEL DE VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 01701-02 de Jean Luc Heyvang Architecte au montant total de 9 198 \$, toutes taxes incluses, pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'Hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.151 INSCRIPTION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Association des aînés de Chandler projette construire une habitation de 30 logements destinés aux personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'intègre dans le cadre du programme AccèsLogis géré par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet en question répond à un grand besoin dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE pour ouvrir une demande pour rendre admissible ce projet au programme Rénovation Québec, une lettre d'intention de la Ville de Chandler doit être acheminée à la Société d'habitation du Québec indiquant que la Ville de Chandler, dans le cadre du présent projet, a l'intention de s'inscrire au programme Rénovation Québec et d'adopter ultérieurement une résolution pour demander à la Société d'habitation du Québec d'adhérer au Volet II du programme intervention 6, et ce dans le but de bonifier le programme AccèsLogis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Chandler autorise le directeur général et greffier, monsieur Roch Giroux, à acheminer une lettre d'intention à la Société d'habitation du Québec indiquant l'intention de la Ville de Chandler d'inscrire le projet de 30 logements de l'Association des aînés de Chandler, au programme Rénovation Québec.

La Ville de Chandler compte participer au PRQ par l'affectation annuelle d'un montant provenant du crédit de taxes octroyé dans le cadre de ce projet. La ville s'engage à déposer un tableau annuel présentant le montant annuel de crédit de taxes affecté au PRQ, tant et aussi longtemps que le montant total engagé au PRQ dégrève complètement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.152 FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES 2017 – CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'approuver le projet tel que déposé par monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, ainsi que la contribution financière de 4 445\$ de la Ville de Chandler dans le cadre du projet « Fonds d'aide aux initiatives régionales 2017 ».

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170605.153 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gilles Daraïche, propose la levée de l'assemblée à 20 h 19.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier